

honorables amis, le député de Norfolk-nord, il n'a pas donné à la Chambre sa propre opinion sur cette question ; et j'ajouterai que nous avons plus d'intérêt à connaître son opinion que celle de l'honorable député de Norfolk-nord depuis qu'il l'a exprimée. Cependant, nous sommes à l'ouverture de la session, et peut-être qu'un autre jour, mon honorable ami nous dira ce qu'il pense du tarif de préférence, aussi franchement que l'a fait l'honorable député d'York-est. Ce dernier, un intransigeant entre tous, dit :

"Je suis contre le tarif de préférence."

M. MACLEAN : Non, non. Je suis contre un tarif qui ne donne d'avantages qu'à un seul pays.

Le PREMIER MINISTRE : Il y a des choses que mon honorable ami, le chef de la gauche, aurait pu discuter, ce qu'il n'a pas fait. Par exemple, il n'a jamais parlé des récentes élections ; et sous ce rapport, son discours de cet après-midi contraste d'une manière frappante avec le discours que nous avons entendus à la dernière session et à la session précédente. Or, tous ceux qui étaient en cette chambre à la dernière session, se rappelleront que chaque jour, l'on nous disait de faire les élections. On nous défiait de dissoudre le parlement, on nous disait que nous avions perdu la confiance du pays, et que dès que la Chambre serait dissoute et que nous en appellerions au peuple, nous serions chassés du pouvoir. Eh bien ! nous avons pris ces gentilemens au mot ; le parlement a été dissous, le jour de la bataille est venu, mais le résultat a été bien différents de celui qu'ils attendaient. Je ne parlerai pas longuement de cette question, mais l'on me permettra peut-être de citer les paroles dont feu M. Disraëli s'est servi dans une circonstance quelque peu analogue. Il parlait de la situation où se trouvait le cabinet de lord Derby, non pas après une élection générale, mais après un vote du parlement, et voici comment il la caractérisait :

Elle ressemblait plutôt à une convulsion de la nature qu'à un événement ordinaire de la vie humaine. Je puis seulement la comparer à un de ces tremblements de terre qui ont lieu dans la Calabre ou au Pérou. C'a été un bruit sourd, un gémissement, un cri perçant, un grondement de tonnerre éloigné. Personne ne savait si ce bruit venait de la cave ou du grenier. Il s'est fait une crevasse, une fissure dans le terrain, un village a disparu, et une haute tour s'est écroulée ; et tous les bancs de l'opposition ont présenté l'aspect d'une confusion indescriptible.

C'est là un tableau fidèle des dernières élections, mais comme mon honorable ami n'a pas fait allusion à cette matière, je n'en parlerai pas davantage.

Mon honorable ami a voulu avoir des renseignements sur trois ou quatre différentes questions. D'abord, il a voulu savoir ce que le gouvernement se proposait de faire relativement aux pensions à donner aux soldats blessés dans le Sud-Africain, et plus tard, l'honorable député de Dundas (M. Bro-

der) a voulu savoir ce que l'on ferait pour un de ces héros en particulier. Mon honorable ami, le chef de la gauche, a semblé croire que si l'on n'avait pas parlé de cette question dans le discours du Trône, c'était par inadvertance. Non, M. l'Orateur, l'omission a été faite à dessein, et voici pourquoi : Nous ne savons pas exactement quelle position nous occupons aujourd'hui vis-à-vis des autorités impériales en ce qui concerne cette question. Mon honorable ami sait que dans la dépêche envoyée en octobre dernier, d'après laquelle nous avons agi, les autorités britanniques ont déclaré qu'elles s'occuperaient elles-mêmes de cette affaire, et je signalerai de nouveau à l'attention de mon honorable ami cette dépêche dans laquelle il trouvera sa réponse. Elle disait :

Condition de la solde, des pensions, du transport, etc. : Tout en prenant note de l'offre généreuse du gouvernement de la Nouvelle-Zélande de fournir la solde en sus des frais de transport, lord Lansdowne est d'avis que l'on devrait appliquer les mêmes conditions dans le cas de chaque colonie, savoir : toute troupe coloniale devrait être débarquée au port de débarquement dans le Sud-africain, parfaitement équipée au frais du gouvernement colonial ou autre institution qui aurait envoyé ces soldats ; le gouvernement impérial devrait fournir, à compter de cette date, la solde aux taux de l'empire, les provisions et les munitions, et payer les frais de retour dans la colonie lorsque les services des soldats ne seront plus requis, les pensions aux blessés et les secours devant être payés par le gouvernement impérial aux taux de l'empire.

Or, il est peut-être douteux que les pensions que paiera le gouvernement impérial suffisent pour répondre aux vues du gouvernement canadien ; mais il importe que nous sachions exactement dans quelle position nous nous trouvons en ce qui a trait à la conduite que doivent tenir les autorités impériales ; et prenant en considération l'échelle des pensions que l'on paie en Angleterre, je dirai que je doute que les pensions que les autorités impériales accorderont soient proportionnées, à notre avis, à ce que l'on devrait faire pour ceux qui ont risqué leur vie dans le Sud-africain. Et si, à notre avis, les pensions que doivent accorder les autorités impériales ne sont pas suffisantes d'après ce que je pourrais appeler l'échelle canadienne, je ne doute pas que ce parlement soit parfaitement disposé à les parfaire par une subvention supplémentaire. Voilà pourquoi il n'a été fait aucune mention de cette question dans le discours du Trône.

Mon honorable ami a voulu obtenir des renseignements sur la ligne transatlantique rapide. Je regrette de dire que je n'en ai aucun à donner. Les conditions du marché en Angleterre ne sont pas encore assez favorables, pour que nous puissions espérer avoir ce service à une date rapprochée. Mais en toute probabilité, comme la guerre tire maintenant à sa fin, et le commerce va reprendre son cours normal, et ce sera alors le moment de nous occuper de